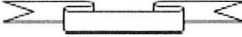




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-45**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 0 Votants : 14  
DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2021  
VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT** et le **SEIZE DECEMBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente, lieu inhabituel de ses séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAME Vincent - BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Absent : MEKHATRIA Malick

Procuration :

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Délibération pour dépréciation des créances de plus de deux ans - budget M49 eau et assainissement**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil du 26 octobre 2021, celle-ci avait approuvée une décision modificative D2021-39 sur le budget de l'Eau et l'Assainissement pour le paiement des créances impayées de plus de deux ans. A la demande du trésor public, il convient de prendre une délibération pour accompagner les écritures comptables liées à cette opération.

Les créances impayées depuis plus de deux ans présentent un risque d'insolvabilité. En effet, en dépit des poursuites effectuées leur recouvrement paraît compromis.

Le montant des créances impayées sur le budget Eau et Assainissement s'élève à 10 894,37€. Par conséquent, il y a lieu de prévoir une provision de 1 634,15€ au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**DE PREVOIR** une provision de 1 634,15€ au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants correspondant à 15% du montant des créances impayées sur le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20211216-D2021\_45\_A-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

